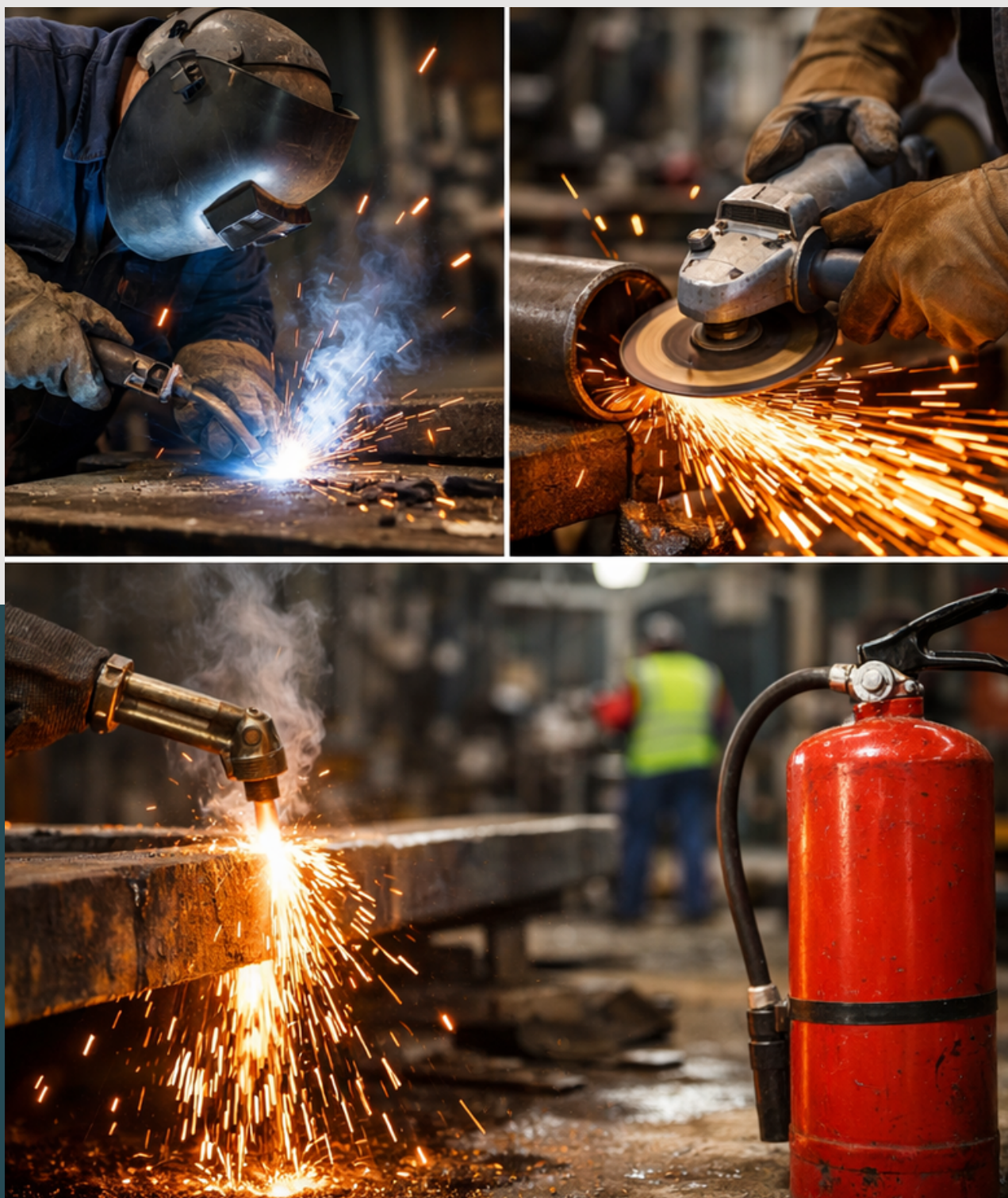




PERMIS DE FEU

AVANT LES TRAVAUX

- VÉRIFIER QUE LE PERMIS DE FEU EST REMPLI ET SIGNÉ
- IDENTIFIER LES RISQUES INCENDIE / EXPLOSION
- ÉLOIGNER LES MATIÈRES COMBUSTIBLES (PAPIER, CARTONS, SOLVANTS...)
 - PROTÉGER LES ZONES SENSIBLES (BÂCHES IGNIFUGÉES, ÉCRANS)
- VÉRIFIER LA PRÉSENCE D'EXTINCTEURS ADAPTÉS
 - S'ASSURER DE LA VENTILATION DU LOCAL
 - DÉSIGNER UN SURVEILLANT INCENDIE
 - VÉRIFIER LES ISSUES D'ÉVACUATION



80 % DES INCENDIES LIÉS AUX TRAVAUX PAR POINT CHAUD SURVIENNENT PAR PROJECTION D'ÉTINCELLES.

PENDANT LES TRAVAUX

- RESPECTER LES MESURES DÉFINIES DANS LE PERMIS
- MAINTENIR UN SURVEILLANT INCENDIE PERMANENT
 - GARDER LES EXTINCTEURS ACCESSIBLES
 - SURVEILLER LES ÉTINCELLES ET PROJECTIONS
- CONTRÔLER LES ZONES CACHÉES (FAUX PLAFONDS, GAINES...)
- INTERROMPRE IMMÉDIATEMENT EN CAS DE DANGER



APRÈS LES TRAVAUX

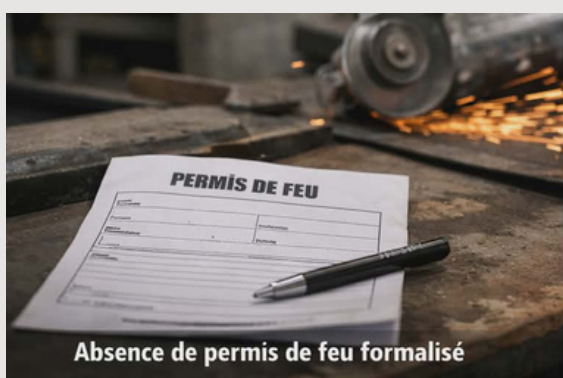
- ✓ INSPECTER LA ZONE IMMÉDIATEMENT APRÈS LE TRAVAIL
- ✓ VÉRIFIER L'ABSENCE DE POINTS CHAUDS OU BRAISES
- ✓ MAINTENIR UNE SURVEILLANCE MINIMUM 2 HEURES
- ✓ RANGER LE MATÉRIEL ET SÉCURISER LA ZONE
- ✓ CLÔTURER LE PERMIS DE FEU

⚠ UN FEU PEUT DÉMARRER PLUSIEURS HEURES APRÈS LA FIN DES TRAVAUX.



LES 5 ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

- ABSENCE DE PERMIS DE FEU FORMALISÉ
 - PAS DE SURVEILLANCE INCENDIE
- EXTINCTEUR ABSENT OU TROP ÉLOIGNÉ
- MATIÈRES COMBUSTIBLES NON RETIRÉES
- ABSENCE DE CONTRÔLE APRÈS TRAVAUX



Absence de permis de feu formalisé



Pas de surveillance incendié



Extincteur absent
ou trop éloigné



Matières combustibles
non retirées



Absence de contrôle
après travaux

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE (FRANCE)

- CODE DU TRAVAIL R4227-28 À R4227-39 -
RECOMMANDATION INRS ED 6030 - TRAVAUX PAR
POINT CHAUD